

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2010 EN SALLE DU CONSEIL A 17h, SOUS LA PRESIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date de la convocation : Le 22 janvier 2010

ETAIENT PRESENTS : Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO -
Conseillers Municipaux Délégués.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN
Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :

Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe à Monsieur François de CANSON, Maire.

Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, *Conseiller Municipal Délégué* à Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint.

Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée* à Madame Nicole SCHATKINE, 1° Adjointe.

Monsieur Bernard ROSSI, *Conseiller Municipal* à Monsieur Pierre Laurent GIORDANO, *Conseiller Municipal.*

Madame Mireille ARNAUD, *Conseillère Municipale* à Monsieur Alain CASTEL, *Conseiller Municipal.*

Mademoiselle Karen SIMPOIS, *Conseillère Municipale* à Madame Béatrice CALIZZANO, *Conseillère Municipale.*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
29	29	23 + 6 P

Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5^{ème} Adjointe, est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum,
MONSIEUR LE MAIRE, déclare la séance ouverte :

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

Le PROCES VERBAL est déclaré ADOPTE A L'UNANIMITE :

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1P)
Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) -
Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe
ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée Communale de délibérer en outre sur deux questions
diverses supplémentaires :

- Autorisation d'ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille dans l'affaire
Fasnacht,
- Nouvelle convention pour l'admission et le traitement des matières de vidange sur la station
d'épuration des Bormettes,

ADOPTE A L'UNANIMITE :

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1P)
Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) -
Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe
ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

**OBJET : SIVAAD : (SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS
DIVERS) : ADHESION DE LA COMMUNE DE NANS LES PINS.**

Sur proposition de Madame Nicole SCHATZKINE, 1ère Adjointe,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération de la Commune de NANS LES PINS en date du 09 septembre 2009 demandant
son adhésion au SIVAAD,

VU la délibération du Comité Syndical du SIVAAD en date du 18 novembre 2009,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1P)
Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) -

Madame Catherine BASCHIERI, 7^e Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8^e Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

APPROUVE l'adhésion de la Commune de NANS LES PINS au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD).

OBJET : SOLIDARITE AVEC LES POPULATIONS D'HAÏTI.

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^{ère} Adjointe, rappelle que les tragiques événements du 12 janvier 2010 ont suscité partout, dans le Monde, un très vaste élan de solidarité, d'une ampleur sans précédent.

Mais les besoins sont immenses et la reconstruction des zones sinistrées s'annonce longue et difficile.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé au Conseil Municipal d'associer la Commune à cet élan de solidarité en décidant que soit votée une subvention exceptionnelle, subvention qui sera versée à « La Fondation de France ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame Nicole SCHATZKINE, et après en avoir délibéré,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^{ère} Adjointe (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2^e Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^e Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5^e Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6^e Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7^e Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8^e Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

– **DECIDE** d'allouer une subvention de 1 500,00 €, subvention qui sera versée à « La Fondation de France »

OBJET : CONVENTION DE GESTION D'UN TERRAIN DU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES – MODIFICATION.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre dernier, l'assemblée communale a approuvé le principe du renouvellement de la convention établie en août 1996 par laquelle le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres a confié à Madame Sylvie BOUISSON, l'exploitation de parcelles de terrain à usage horticole, d'une superficie d'environ 9 hectares, situées Domaine du Bastidon à La Londe les Maures.

Ce contrat tripartite devait initialement être conclu pour une durée de six ans et moyennant le versement d'une redevance versée par l'exploitante établie à la somme de 10 440,00 €.

Or, au terme de négociations ayant eu lieu entre le Conservatoire et l'exploitante, Madame BOUISSON, ces deux éléments ont été modifiés. En conséquence de quoi, la Ville doit aujourd'hui se prononcer sur l'approbation de la nouvelle convention, dont la durée serait fixée à **neuf ans** et la redevance ramenée à **9 486,00 € par an**.

Dans ces conditions, il est demandé à l'Assemblée Communale, après avoir retiré la délibération

n°175/09, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document, dont la date de prise d'effet reste fixée au 1^{er} juillet dernier.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (+1P)
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6^o Adjoint (+1P) -
Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8^o Adjoint - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe
ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

- **ACCEPTE** la proposition indiquée ci-dessus et en conséquence,
- **DECIDE** de retirer la délibération n°175/09 du 18 décembre 2009 se rapportant à cette question.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature la convention d'usage agricole sur le domaine public du Conservatoire du Littoral, établie entre le Conservatoire, la Commune, et Madame Sylvie BUISSON, horticultrice, sur la base des conditions nouvellement définies.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2010.

Déclaration de Monsieur le Maire :

La séance du Conseil Municipal de ce soir est essentiellement consacrée à un sujet d'importance : le Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2010.

Il convient de rappeler que la mise en œuvre de cette démarche constitue la phase préalable de chaque cycle budgétaire annuel, dont l'étape majeure sera l'adoption du budget primitif 2010, avant le 15 avril prochain; la date habituelle du 31 mars ayant été exceptionnellement décalée en 2010 et 2011, en raison des profonds changements provoqués par la réforme de la taxe professionnelle.

Toutefois, avant d'entamer le débat proprement dit, je souhaite vous apporter quelques pistes, susceptibles d'alimenter votre réflexion.

Cette année encore, tout comme en 2009, les mêmes principes de base vont conduire notre action et nous permettre d'élaborer un budget ambitieux mais réaliste, conforme à nos aspirations et respectueux de nos engagements.

Ces principes répondent aux objectifs suivants :

- **Stabilité de la fiscalité directe locale :**

Les taux des quatre taxes vont être ainsi contenus à leur niveau de 2009; la variation obtenue du produit reposant uniquement sur l'augmentation des bases. S'agissant de la Taxe Professionnelle, et nonobstant les effets de la réforme récemment adoptée, le produit attendu en 2010 sera identique à celui encaissé au cours de l'exercice précédent.

- **Maîtrise des dépenses courantes :**

Les dépenses de fonctionnement courantes – non comprises les charges de personnel – seront stabilisées à un niveau proche de celles de l'année 2009. Il s'agit d'un objectif essentiel, qui doit permettre comme en 2008 et en 2009, de dégager un montant d'autofinancement élevé tout en garantissant une qualité identique dans les services offerts au public.

– **Niveau élevé d'investissement :**

Sur la base des engagements figurant dans notre programme, divers travaux et équipements structurants seront mis en œuvre au cours de cet exercice budgétaire; je vous les détaillerai dans un instant.

– **Limitation du recours à l'emprunt :**

Malgré une politique ambitieuse d'investissement, et afin de ne pas obérer les possibilités de remboursement des prochaines années, il conviendra de limiter le recours à l'emprunt. La nécessité de disposer de ressources propres importantes, dont l'autofinancement, trouve ici tout son sens.

Concernant l'exercice 2010, les équipements suivants seront prévus dans le Budget :

q Les dépenses d'acquisition :

- Achat de mobilier urbain (bancs, jardinières, panneaux ...etc).
- Achat de divers matériels pour les services municipaux (mobilier, informatique, gros outillage ...etc).
- Achat de véhicules et d'engins (tracteur balayeuse pour le CTM)
- Acquisition d'un logement (Le Dixmude)

q Les dépenses de travaux :

4 Travaux de bâtiments :

- Construction de salles polyvalentes et de logements.(Phase 2 de l'opération Le Chêne et l'Olivier).
- Réfection du groupe scolaire des Bormettes.
- Travaux de « gros entretien » de divers bâtiments communaux.

4 Travaux de voirie et réseaux divers :

- Aménagement de places (Bormettes - Sarments).
- Réfection du parking de l' Espace Romboni.
- Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville.
- Travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux dans le cadre du SYMIELECVAR.
- Divers travaux de voirie, dans différents secteurs de la Commune dont la localisation sera définie ultérieurement (marché à bons de commande).

q Les dépenses diverses :

- la modification et/ou la révision partielle du Plan Local d'Urbanisme
- les études de la ZAC « Cheylane - Château Vert »
- le plan d'accessibilité des espaces et bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

Je vous proposerai donc en mars prochain, un budget cohérent et réaliste, qui s'inscrira dans la poursuite des actions mises en œuvre depuis bientôt deux ans, et dont les Londais comme nos visiteurs, ont pu mesurer les nombreux effets bénéfiques...

Une dynamique a été ainsi mise en route, grâce à nos efforts conjugués. Je vous inviterai donc, dans un environnement économique et social contraint, à maintenir le cap et à trouver le juste équilibre entre un niveau d'investissement ambitieux et la maîtrise de nos grands équilibres financiers.

Gouverner, c'est prévoir : des choix devront donc être opérés prochainement par notre assemblée, car nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations et aux nombreux besoins d'équipement, comme de services.

Mais je puis vous affirmer que notre programme municipal ne sera pas infléchi. 2010 nous verra relever d'autres défis.

Vous le savez, cette année sera axée sur la qualité.

Qualité sociale tout d'abord, grâce à une solidarité accrue axée sur un programme prioritaire :

notre ambition pour réduire le chômage sera quotidienne et déterminée.

Après avoir embauché 18 jeunes de moins de 26 ans en contrats d'accompagnement vers l'emploi, financés à 90% par le Gouvernement, la Ville continuera d'agir aux côtés de la Mission Locale pour favoriser l'accès à l'emploi des plus jeunes et susciter les espoirs d'intégration.

Qualité sociale encore :

nos aînés, qui sont là pour nous rappeler nos racines, seront entourés de nos meilleures attentions.

Je voudrais vous rappeler que l'un de nos engagements de campagne était la création d'une maison de retraite.

Eh bien, sachez que, contrairement à ce que l'on veut vous faire croire, je ne perds pas de vue ce projet qui prendra, sans doute, la forme d'une résidence services médicalisée avec la présence de médecins, d'infirmières, de kinésithérapeutes et à laquelle seront adjoints un centre de balnéothérapie et une maison médicale.

En 2009, nous avons franchi une première étape en approuvant le Plan Local d'Urbanisme ce qui nous permet d'envisager désormais cette construction dans les deux années qui viennent.

C'est certainement un des sujets importants sur lequel nous aurons à nous pencher en 2010 et 2011.

Et cette réflexion, nous la mènerons avec vous pour l'avenir de notre village. Nous réussissons ensemble ce projet, je m'y engage!

Quant aux personnes souffrant de difficultés de déplacement, elles seront enfin entendues: un plan d'accessibilité de nos rues et de nos bâtiments - qui aurait dû exister depuis 2005 - leur sera enfin proposé parce que l'accessibilité, c'est la qualité d'usage pour tous, pour la personne handicapée certes, mais aussi pour la personne âgée ou pour la jeune maman avec sa poussette.

Qualité sociale toujours, avec un programme de logements aidés abordables pour les jeunes ménages qui sera réalisé dans le cadre de l'extension du Chêne et l'Olivier, puis dans l'exécution d'environ 50 logements en accession à la propriété, à proximité de la salle Yann-Piat.

Je tiens à cet effet à vous informer que 15 familles londaises ont pu, en 2009, grâce à l'impulsion donnée par la Municipalité, devenir propriétaires de leur appartement et que 4 villas des Bormettes ont, elles aussi, fait l'objet d'acquisition par leurs locataires.

Qualité de notre cadre de vie ensuite, grâce à un plan de propreté qui sera mis en œuvre dans tous les quartiers par les équipes du Centre Technique Municipal qui effectueront au quotidien un travail de suivi et d'entretien.

Un plan de mise en place du tri sélectif en porte à porte sera proposé aux Londais grâce à la signature du nouveau contrat sur les ordures ménagères.

2010 verra aussi des opérations de rénovation de nos espaces publics; je pense à la nouvelle place de la Mairie qui verra bientôt le jour, comme celle des Bormettes inscrite au programme des investissements, ou encore le Jardin du Petit Bois qui fera -enfin- l'objet de soins attentifs.

Vous découvrirez très prochainement une meilleure signalétique de nos rues avec la pose de nouvelles plaques.

Et puis surtout, nous nous axerons sur une remise en état, sans précédent, des trottoirs et du réseau

routier.

LA LONDE continuera à privilégier votre sécurité avec, dès le premier semestre de cette année, la construction de la nouvelle gendarmerie, dans le quartier de La Cheylanne.

Le permis de construire ayant été délivré le 25 novembre dernier, la pose de la première pierre sera effective dans les tout prochains mois.

LA LONDE maintiendra son effort de modernisation et d'entretien des écoles, afin de poursuivre l'amélioration d'une situation qui s'était gravement détériorée sous les précédentes mandatures.

Plus particulièrement, la nécessaire reconstruction de l'école des Bormettes, dont nous avons dénoncé l'état d'abandon, a débuté par un concours d'architectes lancé au printemps 2009.

Le projet que nous avons retenu l'a été pour ses qualités architecturales et d'accueil de nos enfants, comme pour ses solutions environnementales.

A l'automne 2010, les travaux de démolition débuteront par l'actuel gymnase pour ensuite entreprendre la construction par phases successives.

Cette nouvelle école sera équipée d'une cuisine et d'un restaurant scolaires, d'un gymnase et intégrera les locaux des Centres de Loisirs. L'ouverture de cette nouvelle école Bussone pourrait alors avoir lieu courant 2012.

Dans une seconde phase, optionnelle, la Ville envisage la construction d'une cuisine centrale.

Pour information, le montant des travaux est de 4,2M€ pour la reconstruction de l'école, puis 1,8M€ pour la cuisine centrale.

LA LONDE continuera à soutenir son tissu associatif, si riche, servi par des femmes et des hommes dévoués, avec lesquels nous travaillons dans le même esprit, celui qui mène sur le chemin d'un dynamisme retrouvé.

LA LONDE vous proposera des animations de qualité avec la création d'évènements phares pour notre Commune, je pense notamment au festival de danse qui se déroulera au mois de juin.

Notre Ville maintiendra l'esprit de convivialité qui a su se développer au fil des festivals de jazz, des Musicales sur le Sable, et sur les nombreuses expositions d'arts plastiques dont la diversité séduit un public de plus en plus large.

LA LONDE persévèrera dans la qualité de sa politique touristique avec une volonté farouche d'améliorer son accueil.

Enfin, LA LONDE s'engagera sur la voie de l'intercommunalité.

A l'heure où il est question de réduire la pyramide des Collectivités Territoriales et de réformer la fiscalité locale, des réponses précises et rapides s'avèrent absolument nécessaires pour permettre à nos Communes de se projeter résolument vers l'avenir en ne perdant pas de vue qu'une commune ne peut plus aujourd'hui raisonnablement faire face seule aux enjeux locaux en terme d'aménagement de l'espace ou de développement économique.

L'intercommunalité est devenue incontournable pour assurer le développement d'un territoire et pour bénéficier de dotations ou de subventions importantes.

La vision étriquée de nos prédécesseurs à la Mairie a entraîné incohérence et inefficacité des politiques publiques dans ce domaine.

Cet échec est illustré par ce constat sans appel : on peut estimer à près de 1 million d'euros la perte pour notre Commune de la non réalisation de l'intercommunalité.

Tirant les leçons de ce gâchis, nous avons décidé de rapidement travailler ensemble avec les Communes de Bormes, de Pierrefeu, de Cuers et dernièrement de Collobrières afin d'envisager la création d'une Communauté de Communes à taille humaine, qui nous permettra de construire - enfin - une intercommunalité renforcée, une entité plus soudée, plus ambitieuse, plus riche, plus cohérente et plus efficace.

Je veux dire aujourd'hui combien je crois en la nécessité d'avoir de l'audace, de savoir toujours anticiper, de bâtir nous-mêmes notre avenir sans attendre qu'on le fasse pour nous, tout en préservant nos spécificités et notre identité locales.

Notre Communauté de Communes sera promise à un bel avenir et je reste persuadé que, conformément à nos engagements de campagne, c'est grâce à l'effort conjugué et concerté de tous les partenaires d'un territoire que nous pourrons bâtir les infrastructures nécessaires et mettre en place des actions collectives qui bénéficieront à l'ensemble des acteurs sur le plan économique, social, associatif et touristique.

Vous le voyez, l'année 2010 promet d'être aussi intense que la précédente.

Je le dis avec force et avec une détermination sans faille, nous maintiendrons le cap que nous nous sommes fixés, celui d'une ville en mouvement, conviviale, solidaire, citoyenne et tournée vers l'avenir.

A nous -aujourd'hui- de renforcer la dynamique créée.

J'ai conscience des attentes toujours plus fortes qui sont les vôtres.

Seuls, les élus ne peuvent rien - et c'est heureux.

Vous l'avez compris, ma conception de l'action politique est collective; aussi, je souhaite partager avec le londais, les grandes lignes d'un projet de Ville cohérent, un projet de Ville qui est en réalité, à notre échelle, un projet de société.

Ce projet suppose l'adhésion aux valeurs de justice, de tolérance et d'ambition qui font l'âme de La Londe.

Ce projet suppose aussi de croire à la force, à la générosité et à la noblesse de la politique. La politique, pour moi et pour l'équipe qui m'entoure, c'est l'action.

Et j'espère vous avoir donné le sens et la mesure de l'action que nous comptons mettre en œuvre pour La Londe.

Après deux ans de mandat, le bilan est tout de même parlant:

sur les 8 grands projets structurants que nous vous avons proposés, 5 sont d'ores et déjà lancés et en très bonne voie.

Je me devais, ce soir, de vous informer sur l'avancement du dossier du site des Bormettes.

Après d'ultimes négociations avec DCNS, un prix doit être fixé ces jours-ci.

Restera à savoir si le montant nous conviendra et sera conforme aux intérêts des Londais.

Si ce n'était pas le cas, la Ville n'hésitera pas alors à engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Je sais qu'ensemble, nous réussirons!

Pour réussir, il s'agit d'être courageux et déterminé.

Déterminé pour que notre Ville réagisse, innove, s'engage.

Déterminé pour que notre Ville se réforme en douceur, se rassemble, se modernise, s'implique.

Autant de verbes à conjuguer pour une Ville résolument tournée vers l'avenir.

Nous ferons en sorte que cette année soit belle, riche d'énergies, d'enthousiasmes et de talents.

Soyez certains qu'avec votre soutien sans faille, la barre du navire municipal sera tenue ferme.

Que personne n'en doute!

Ce soir, devant vous, je voudrais vous dire ma fierté d'être londais, ma fierté d'assumer avec

responsabilité la tâche que vous m'avez confiée, ma fierté de conduire une équipe qui sait partager les valeurs essentielles qui font la richesse vivante de notre Village.

Au discours de « politique générale », doit succéder le débat d'orientations budgétaires proprement dit.

Je vous prie donc à bien vouloir me faire part de vos observations concernant les orientations budgétaires que je viens d'évoquer et vous invite à l'instauration d'un véritable débat.

Je vous remercie de votre attention.

La parole est ensuite laissée aux membres de l'assemblée délibérante.

Intervention de Madame Beatrice CALIZZANO au nom du groupe « ENSEMBLE POUR LA LONDE » :

Au plan de la conjoncture, on retiendra de cette note de synthèse un peu touffue un contexte très incertain et fragile qui fait suite à la plus grave récession mondiale que nous ayons connue.

Dans ce contexte tendu, le gouvernement a fait le pari risqué de la reprise puisque pour continuer à soutenir la croissance en consacrant encore plus de 4 milliards d'euros à la relance il a choisi de présenter un budget 2010 en déficit record qui devrait atteindre 8.3 % du PIB et fera littéralement exploser la dette déjà préoccupante, prévue à 83% du PIB.

A la lecture des données présentées, on peut constater que les mesures prises au plan des finances publiques font apparaître des choix au bénéfice des entreprises et au détriment des ménages :

Ainsi les entreprises bénéficieront de la réforme de la TP ce qui correspondra à un allègement de charges de 5.6 milliards à terme. Certes les collectivités percevront en 2011 les nouveaux impôts économiques, une compensation étant versée à titre transitoire pour 2010, mais le fait de les assortir de dotations budgétaires de l'état qui ne seront pas indexées signifie une perte d'autonomie pour les collectivités et un risque majeur pour la pérennité de leurs ressources. En fait on assiste à un transfert massif de la fiscalité directe perçue des entreprises vers celle des ménages, au moment où les besoins en matière de politiques sociales augmentent, en liaison avec la crise économique et financière.

Autre exemple d'injustice : la dotation de fonctionnement de l'état à la collectivité ne progressera que de 0.6% alors que le taux d'inflation s'élève à 1.2%. C'est encore une baisse de ressources qui équivaut à un étranglement des finances locales et menace directement les ménages comme le prouve la revalorisation de 1.2% des valeurs locatives de la TH et du Foncier Bâti. Ainsi l'état applique-t-il aux ménages le taux de l'inflation, qu'il ne s'applique pas à lui-même en ce qui concerne la DGF.

Ces mesures sont fiscalement et socialement injustes au moment où l'emploi industriel paie un lourd tribut à la crise et où 34000 postes de fonctionnaires seront supprimés, le chômage étant en passe d'atteindre le taux extrêmement préoccupant de 10%.

Venons-en aux orientations budgétaires du Budget primitif 2010.

Pour la physionomie générale, en résumant grossièrement, il apparaît qu'avec un concours de l'état en recul par rapport à l'inflation, des recettes stabilisées pour le fonctionnement, un manque à gagner en investissement, vous prétendez faire face aux dépenses d'équipement que vous souhaitez élevées en pariant sur un maintien du niveau d'autofinancement pour contenir dites-vous « le recours à l'emprunt à un niveau raisonnable ». Cela tient de la prouesse, ou plutôt, à notre sens, de l'utopie ! Permettez-nous d'être sceptiques et d'exercer notre vigilance pour une mise en perspective sur plusieurs exercices, tout comme il faut le faire en ce qui concerne le montant de la dette par habitant, ramené à 940€ et qui s'élevait, soit dit en passant, à 1515,41€ en 1995... Mais revenons au détail des prévisions.

Concernant les recettes de fonctionnement, pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes sur les ménages par rapport à 2009 dites-vous. C'est heureux car outre la revalorisation forfaitaire dont nous venons de parler, et qui pèsera sur tous les ménages, nous n'avons pas oublié la hausse brutale de 5% de la fiscalité que vous avez votée dès votre élection.

Quant aux dépenses, nous prenons acte de la prévision d'augmentation du budget consacré au personnel, en constatant que les intentions annoncées au même DOB en 2009 de contenir cette

masse salariale seront restées sans effet. Dans l'opposition vous n'aviez de cesse de stigmatiser la croissance incontrôlée des dépenses de ce chapitre. Vous disiez vouloir privilégier les redéploiements aux recrutements, faire appel à des emplois saisonniers en nombre limité, mutualiser les moyens humains... Tout ceci, peut-être, sans compter les promesses électorales. Plus sérieusement, si nous avons chaque fois voté les recrutements proposés et notamment les contrats d'accompagnement dans l'emploi, nous continuons à demander une plus grande lisibilité de la politique de l'emploi local, en commençant par une plus grande transparence en termes d'effectifs. Par ailleurs nous souhaitons connaître les résultats en terme d'insertion professionnelle de cette politique de recrutement.

Au plan de l'investissement, il se confirme, comme nous l'avions indiqué au moment du vote du budget 2009, que la recette exceptionnelle relative au FCTVA, a permis de « booster » les investissements de manière ponctuelle, permettant l'effet d'illusion très médiatique.

Pour les dépenses, nous retrouvons à quelques projets près, dont nous reparlerons, le catalogue des opérations déjà annoncées l'année passée. Certes, les grosses opérations se réalisent sur plusieurs exercices, mais alors s'impose **un plan pluriannuel d'investissement**. En 2009 vous avez souligné l'importance de ce document en notant qu'il était en préparation. Nous souscrivons tout à fait à ce que vous disiez alors devant cette assemblée concernant la démarche : **« la définition et l'adoption du plan pluriannuel d'investissement vont permettre d'établir des calendriers techniques et financiers de réalisation des opérations , de mettre en œuvre les procédures correspondantes... et de solliciter les financements »** et surtout à l'engagement que ce plan représente, puisque vous le disiez vous-même : **« ce plan doit devenir un outil d'aide à la décision de l'exécutif et de la collectivité, ainsi qu'un indicateur de réalisation et de suivi, pour les élus comme pour les Londais »** Apparemment ce souci de démocratie et de transparence n'est plus à l'ordre du jour. Alors cet abandon masque-t-il une trop grande impatience ? Le report démagogique des choix qui devront être effectués ? Une confusion entretenue avec des visées électorales ? Nous ne sommes pas dupes et demandons à connaître clairement les priorités retenues, les calendriers, les échéances prévues. Au sujet de ce programme d'équipement, nous relevons l'absence du gymnase dont la construction était prévue en 2010 (maîtrise d'ouvrage exclusive du Conseil Général ?) Enfin, ce document n'évoque plus, et on peut le comprendre pour la seule année 2010 mais votre stratégie d'annonces à répétition sème la confusion, l'aménagement de l'espace situé entre le club de tennis et la Salle Y. Piat, ni la construction de la maison de retraite ni l'acquisition des terrains DCNS, **ce qui vient à l'appui de notre demande expresse de clarification, que ce soit à notre égard ou à celui de l'ensemble de vos administrés, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement soumis à l'assemblée municipale.**

Intervention de Monsieur Philippe ABRAN :

Monsieur le Maire, vous le savez je suis un homme de gauche et mes convictions sont profondes. Mais je suis aussi et avant tout un Républicain, ces valeurs dont je suis fier m'ont conduit et me conduiront encore à privilégier l'intérêt de la Londe et des londais au delà de toute question politique. Dés lors, lorsque je jugerai, et c'est le cas aujourd'hui que votre gestion est bonne et va dans le sens de l'intérêt de tous les londais je n'hésiterai pas à le dire.

Monsieur Bernard MARTINEZ, Adjoint délégué aux Finances, apporte les indications suivantes :

- Les résultats de clôture 2009 de la Ville, des budgets annexes, du CCAS et de la Caisse des Ecoles s'établissent à environ 2 850 000,00 €, en progression de 24,5% par rapport à 2008.
- L'encours de dette par habitant a diminué sensiblement entre 2007 et 2009 (-12,5%) passant de 1 075,00 € à 940,00 €, sans allongement de la durée de remboursement de celle-ci.
- L'amélioration de la capacité d'autofinancement obtenue au cours des deux derniers exercices, est due à l'augmentation des bases fiscales conjuguée à la maîtrise globale des dépenses de fonctionnement.
- Au titre de l'exercice 2010, la réforme de la taxe professionnelle n'affectera pas le budget communal puisque la Ville est assurée de percevoir un produit équivalent au montant 2009 de TP.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite préciser les éléments ci-après :

- En ce qui concerne le projet de gymnase dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général, le dossier se trouve aujourd'hui retardé à la suite du changement du lieu d'implantation souhaité par les enseignants sportifs du collège. L'ouvrage, dont les études de maîtrise d'œuvre vont être engagées en 2010, devrait donc être édifié désormais à proximité immédiate du collège.
- S'agissant du terrain communal contigu au parking de la salle Yann Piat, un projet de réalisation d'une cinquantaine de logements en accession à la propriété devrait voir le jour en 2010.

Monsieur Gérard AUBERT apporte des précisions sur le projet de construction de logements en accession à la propriété.

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010.

Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint, expose le rapport suivant :

Les dispositions budgétaires et comptables en vigueur prévoient que le budget primitif doit être adopté avant le 31 mars de l'exercice correspondant.

Toutefois, afin de pouvoir assurer la continuité de l'exécution budgétaire, le troisième alinéa de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est donc proposé de mettre en œuvre ce dispositif, afin de ne pas retarder la réalisation de certains investissements communaux qui pourraient être ainsi effectués, dès le début de l'année 2010.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : (20 +3P)

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1P) Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : (3 +3P)

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), Conseillers Municipaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2010 de la Commune, différentes dépenses d'investissement pour un montant total de **350 000.00 €** se décomposant conformément au détail figurant dans l'annexe ci-jointe, étant ici précisé que cette somme s'inscrit dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de ces mêmes chapitres dans le budget de l'exercice 2009, pour lesquels les crédits votés (BP+DM) se sont élevés à la somme de **3 261 142,55 €**.

OBJET : BUDGET DU PORT – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010.

Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint, expose le rapport suivant :

Les dispositions budgétaires et comptables en vigueur prévoient que le budget primitif doit être adopté avant le 31 mars de l'exercice correspondant.

Toutefois, afin de pouvoir assurer la continuité de l'exécution budgétaire, le troisième alinéa de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est donc proposé de mettre en œuvre ce dispositif au niveau du budget du port, afin de ne pas retarder la réalisation de certains investissements qui pourraient être ainsi effectués, dès le début de l'année 2010.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : (20 +3P)

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1P)
Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) -
Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : (3 +3P)

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Pierre- Laurent
GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2010 du port, différentes dépenses d'investissement pour un montant de **100 000.00 €** affectant l'article D.2315 « Installations, matériel et outillage techniques », étant ici précisé que cette somme s'inscrit dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du chapitre 23 « Immobilisations en cours » du budget de l'exercice 2009, pour lequel les crédits votés (BP+DM) se sont élevés à la somme de **736 880,31 €**.

**OBJET : VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS 2010 A DIVERSES
ASSOCIATIONS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

Monsieur le MAIRE expose le rapport suivant :

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution, au profit de diverses associations, et à titre d'acomptes sur les subventions de fonctionnement 2010, des aides financières suivantes :

- L'Espace Musical Londais : **5 000,00 €**
- Les Pitchouns (Crèche parentale associative) : **40 000.00 €**

Il est par ailleurs précisé qu'il convient d'établir avec ces deux structures une convention qui définira les engagements respectifs des parties, au titre de l'année 2010.

Enfin, il est proposé d'affecter à l'association « Nous autres à La Londe » une subvention exceptionnelle de **450,00 €**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+1P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1P)*
Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* -
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe
ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

DECIDE de se prononcer favorablement sur les propositions d'attribution d'aides financières ci-dessus détaillées, pour un montant total de 45 450.00 €.

S'ENGAGE à imputer sur le budget communal 2010, les crédits correspondants selon les modalités suivantes :

- article D.6574 - fonction 311: 5 000,00 € et fonction 64 : 40 000,00 €
- article D.6748 – fonction 025 : 450,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions 2010 avec les associations bénéficiant d'acomptes sur subventions.

QUESTIONS STATUTAIRES DIVERSES

Sur proposition de Madame de Nicole SCHATZKINE le Conseil Municipal décide :

▲ Charte des ATSEM validée par le CTP le 16/12/2009

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+1P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1P)*
Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* -
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe
ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

▲ Règlement de la formation validé par le CTP le 16/12/2009

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+1P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1P)*
Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* -
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe
ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

▲ Règlement police municipale validé par le CTP le 16/12/2009

Intervention de Monsieur Alain CASTEL : nous voterons contre car nous sommes opposés à l'armement des policiers c'est à l'État de remplir ses obligations et non pas de se décharger sur les communes.

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : (20 +3P)

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+1P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1P)*
Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* -
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

CONTRE : (3 +3P)

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Pierre- Laurent
GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

▲ Convention d'enseignement du secourisme avec l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Var (formation de base aux premiers secours (PSC1) et formation de recyclage (PSC1)

participation financière :

60 euros de frais de formation par candidat pour une session de PSC1

30 euros de frais de formation par candidat pour le recyclage au PSC1

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+1P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1P)*
Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* -
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe
ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

Sur proposition de **Madame de Nicole SCHATZKINE** le Conseil Municipal décide les créations de postes suivantes :

SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE :

3 emplois saisonniers : missions d'agent de surveillance de la voie publique et d'assistant temporaire de police municipale du 1er juin au 30 septembre 2010 – IB/297 IM/292

SERVICE CLSH : pour le vacances scolaires de février :

3 emplois occasionnels d'adjoint d'animation de 2ème classe du 8 au 19 février 2010 inclus -
IB/297 IM/292

SERVICE ARCHIVES :

1 emploi adjoint administratif de 2ème classe pour un besoin saisonnier, 17h30 hebdomadaires du

1er février au 31 juillet 2010 - IB/297 IM/292

SERVICE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

1 emploi adjoint technique de 2ème classe pour un besoin saisonnier, à temps complet du 16 février au 24 août 2010 inclus - IB/297 IM/292

1 emploi adjoint technique de 2ème classe pour un besoin saisonnier, à temps complet du 1er février au 31 juillet 2010 inclus. - IB/297 IM/292

SERVICE CULTUREL :

1 emploi adjoint administratif de 2ème classe pour un besoin saisonnier, 17h30 hebdomadaires du 1er février au 31 juillet 2010 - IB/297 IM/292

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+1P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1P)*
Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* -
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe
ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

QUESTIONS DIVERSES

**DOSSIER CONTENTIEUX (AFFAIRE FASNACHT) :
AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL DE MARSEILLE (Dossier n° 09MA04222).**

Sur proposition de *Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre la Commune dans l'instance introduite par Monsieur FASNACHT (dossier Cour Administrative d'Appel de Marseille n° 09MA04222).

- **DIT** que la Commune de La Londe confie son assistance et sa représentation en justice à **Maitre FRANCK CONSTANZA** Avocats - **17 rue des Poilus 13600 La Ciotat** - dans le cadre de l'action susvisée.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+1P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1P)*
Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* -
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe ABRAN
- Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION GENERALE TRIPARTITE POUR
L'ADMISSION ET LE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE SUR LA STATION
D'EPURATION DES BORMETTES.**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 06 juin 2008, l'assemblée communale avait approuvé le principe de la signature d'une convention tripartite entre La Ville, VEOLIA et le Groupement Varois de l'Assainissement, pour l'admission et le traitement des matières de vidange sur la station d'épuration des Bormettes.

Aujourd'hui, des sociétés qui ne font pas partie du Groupement Varois de l'Assainissement sollicitent à leur tour l'autorisation d'effectuer le dépotage des matières de vidange à la STEP. Pour pouvoir répondre à ces demandes, il convient de solliciter à nouveau l'avis de l'assemblée communale sur une convention tripartite plus générale.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** d'adopter les termes de la convention, jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : (23 + 6P)

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+1P)* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1P)*
Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* -
Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* -
Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame
Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur
Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan
BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël
BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Alain CASTEL (+1P) - Monsieur Philippe
ABRAN - Monsieur Pierre- Laurent GIORDANO (+1P), *Conseillers Municipaux.*

Monsieur le Maire remercie la Police, le Centre Technique Municipal et la Gendarmerie ainsi que Monsieur Noël BOURNIER, Conseiller Municipal Délégué, pour leurs efforts qui ont aboutit au départ anticipé des gens du voyage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures,
Fait à La Londe les Maures, le 04 février 2010.

Le Maire,
François de CANSON

